

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

22 Janvier 2015

Dossier complet le

22 Janvier 2015

N° d'enregistrement

F07415P0008

1. Intitulé du projet

Phase 3 du projet de complexe résidentiel et de loisirs à Noth (23)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
37° >>> travaux ou construction sur le territoire d'une commune non dotée d'un PLU [...]	Surface de plancher créée de 8500 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création de 10 bâtiments à usage résidentiel et d'un centre aqualudique, dans la continuité du complexe ayant fait l'objet d'une étude d'impact en 2012.

4.2 Objectifs du projet

Dans la logique décrite dès la conception du projet globale et mentionnée dans l'étude d'impact initiale :

- augmenter la capacité d'hébergement du complexe ;
- améliorer et diversifier l'offre de loisirs sur le site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La superficie de toiture créée atteint 5 050 m² dont 1 980 m² pour le bâtiment du centre aqualudique.

Les travaux vont nécessiter :

- la mise en oeuvre de terrassements au droit des futurs bâtiments,
- le modelage des terrains au droit des surfaces aménagées extérieures (cheminement, terrasses),
- le prolongement des réseaux secs et humides et le raccordement aux réseaux existants,
- l'augmentation de la capacité de la station d'épuration prévue pour le complexe, dans les conditions prévues dès sa conception et mentionnées dans l'étude d'impact,
- l'extension modérée du parking dépose-minute et PMR pour passer de 38 places à 47 places,
- l'augmentation de la capacité de la lagune de rétention pour l'irrigation du parcours de golf, passant de 19000 m³ à 24500 m³.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit de l'exploitation de 60 logements supplémentaires permettant l'accueil de 340 résidents, en complément des aménagements déjà prévus en phases 1 et 2 du projet. La phase 3 inclut également l'exploitation du centre aqualudique comprenant deux bassins totalisant 467 m³.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet global mentionnant la phase 3 a déjà fait l'objet d'une étude d'impact et d'une autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'environnement (Loi sur l'eau).

La phase 3 fait également l'objet d'une notification de modification au titre de la "Loi sur l'eau".

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas en application des dispositions de l'article R.122-3 du Code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie totale des terrains concernés = 6200	m ²
Surface de plancher créée = 8500	m ²
Surface de toiture créée = 5050	m ²
Surface imperméabilisée extérieure = 2040	m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Domaine de la Fôt
23300 NOTH

Coordonnées géographiques¹ Long. 1 ° 33 ' 23 " 3 Lat. 46 ° 14 ' 41 " 5

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

02/2013

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Usage agricole de pâture et culture : prairies mésophiles et parcelle à rotation de cultures ;
- sans usage pour une petite partie (fourrés et espaces verts)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'un volume d'environ 12100 m3 / an d'eau potable dans le cadre de la consommation humaine. Réseau et ressource suffisamment dimensionnés.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La troisième phase s'étend sur une superficie totale de l'ordre de 6200 m ² déjà considérés dans le cadre de l'étude d'impact initiale, et s'inscrivant dans la continuité des terrains des phases 1 et 2 du complexe. Surface essentiellement agricole de prairie et de culture. Pas de défrichement supplémentaire.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Faibles émissions lumineuses liées à l'éclairage des entrées des bâtiments, n'entraînant pas de nuisance sur le voisinage compte tenu de la distance aux habitations les plus proches et des écrans naturels.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de 12100 m3 d'eaux usées par an, traitées en station d'épuration sur le site, en complément des autres eaux usées produites sur le complexe, soit un volume total traité annuellement en station d'épuration de 38968 m3. Les eaux usées traitées serviront à l'irrigation du parcours de golf.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Suppression d'une surface agricole (prairies permanentes et cultures) équivalente à environ 0,02% de la SAU communale. Cette incidence a déjà été considérée dans le cadre de l'étude d'impact initiale puisque les terrains sont intégrés au projet global.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts du projet de phase 3 se révèlent particulièrement limités. Les principales incidences correspondent à l'augmentation des volumes d'eau potable consommés et des volumes d'eaux usées à traiter dans la station d'épuration. Ces incidences avaient toutefois été envisagées dans le cadre de la procédure initiale (étude d'impact et autorisation "Loi sur l'eau") et ne peuvent donc être considérées comme notables.

Les modalités de traitement et de réutilisation des eaux usées traitées et des eaux pluviales de la phase 3 permettent de garantir l'absence d'effet notable sur les milieux aquatiques.

La phase 3 pour laquelle la présente demande est formulée a été évoquée dans l'étude d'impact initiale. Ses effets sont prévenus par la mise en place de nombreuses dispositions intégrées au projet global. La surface de plancher créée se révèle faible (8500 m²).

Pour ces raisons, nous estimons que le projet n'a pas lieu de faire l'objet d'une étude d'impact.

B. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

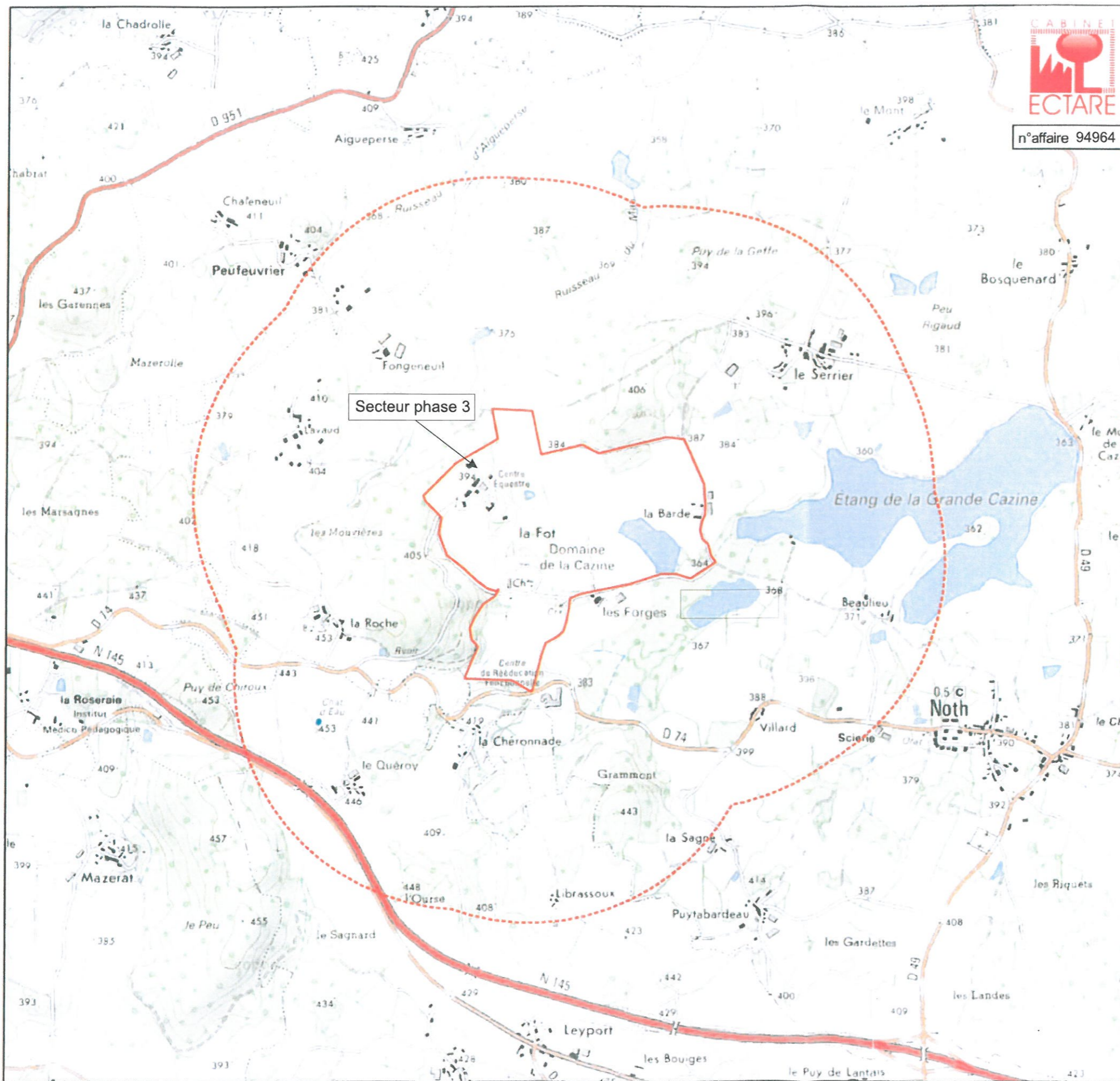
NOTH

le,

21/01/2015

Signature







**CABINET
ECTARE**
n°affaire 94964

**HALCYON
RETREAT**
Complexe de
loisirs à Noth
(23)

Scan 25

 Aire d'étude immédiate
 Aire d'étude rapprochée

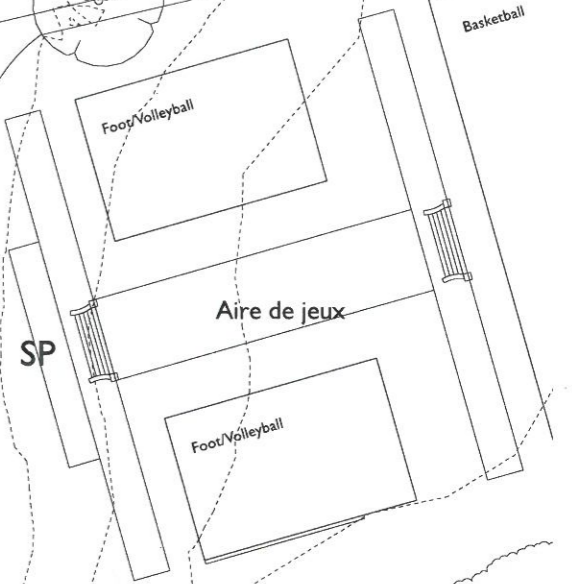
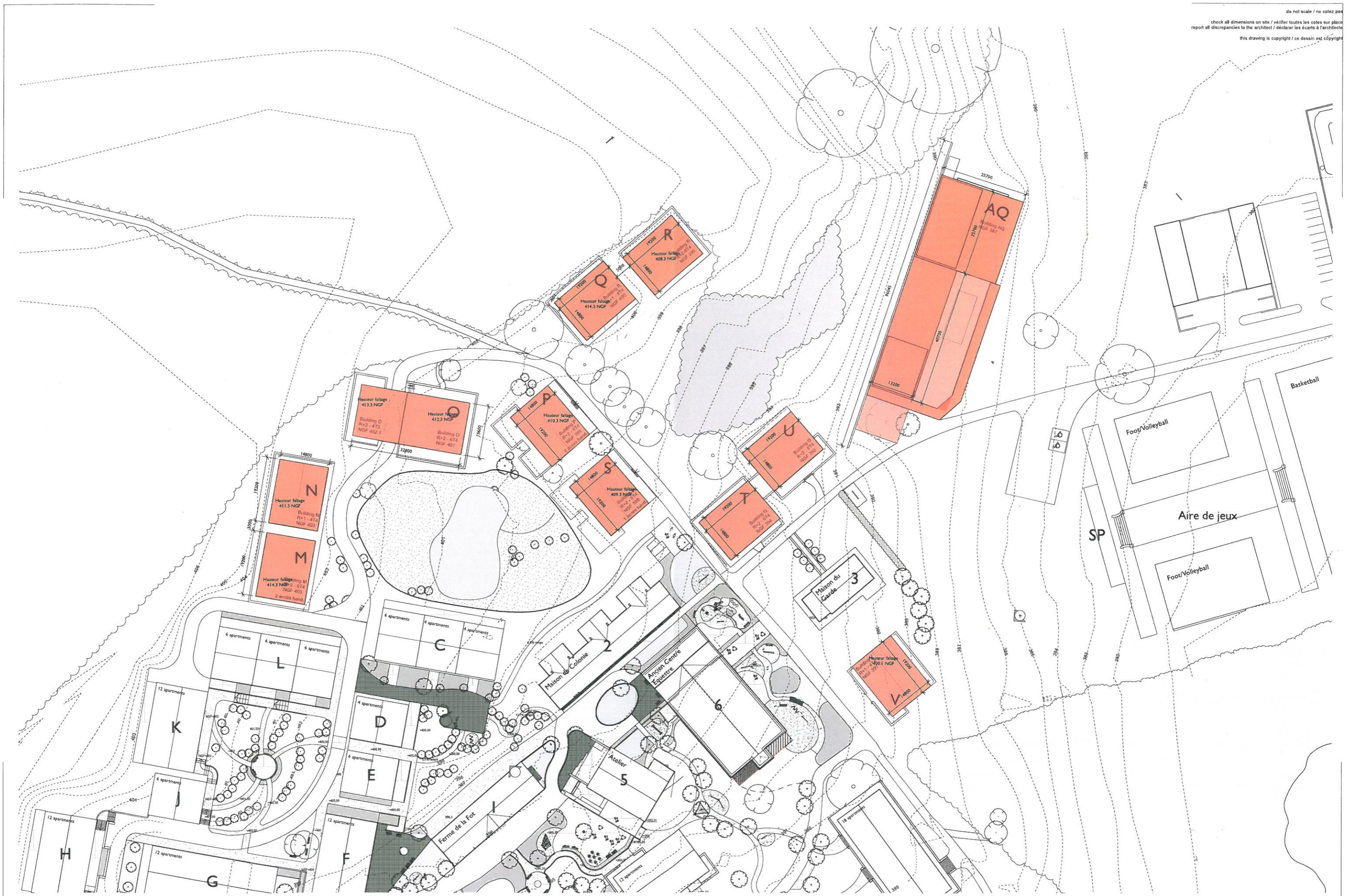


0 600 1200 m

Echelle numérique 1:25000

(c) IGN Géoportail scan 25
- juin 2012 -

do not scale / ne cotez pas
 check all dimensions on site / vérifier toutes les cotes sur place
 report all discrepancies to the architect / déclarer les écarts à l'architecte
 this drawing is copyright / ce dessin est copyright



PC2-ERP4/7		
MAITRE D'OUVRAGE	ARCHITECTES	Domaine de la Forêt 23300 MOTH
Hélios Bricard SAS Domaine de la Forêt 23300 MOTH France	Mickael Pichoux Charpentier Architectes Ltd. Ruelle 152 1 Place Villin London W17 7PH Tel: +44 (0) 20 7281 5550 Email: m.pichoux@charpentier-architectes.co.uk	Plan: Masse Village Complexe de Logements - Phase 3 150-PCA-04 150 1:500@A1 Dec 2014 Lvl

